

IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA CRISE PAYS DE LA LOIRE

Les mesures mises en place en France et plus généralement dans le monde pour contenir l'épidémie de coronavirus ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement des différentes économies. Au 7 mai 2020, alors que la France est dans sa huitième et dernière semaine de confinement, et qu'un déconfinement progressif est programmé à partir du 11 mai, l'activité économique française serait globalement en baisse de 33 % par rapport à une situation normale

33% PERTE D'ACTIVITÉ DANS LES PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique et Sarthe : - 34 %

Vendée : - 33 %

Maine-et-Loire et Mayenne : - 32 %

DES SECTEURS SPÉCIFIQUES TRÈS IMPACTÉS :

- Construction
- Fabrication de matériels de transports ou de matériels électriques

DES SECTEURS QUI S'EN SORTENT MIEUX :

- Agriculture
- Industrie agro-alimentaire

(Encadré méthodologique 1)

CHUTE DES TRANSACTIONS PAR CARTE BANCAIRE DONC DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

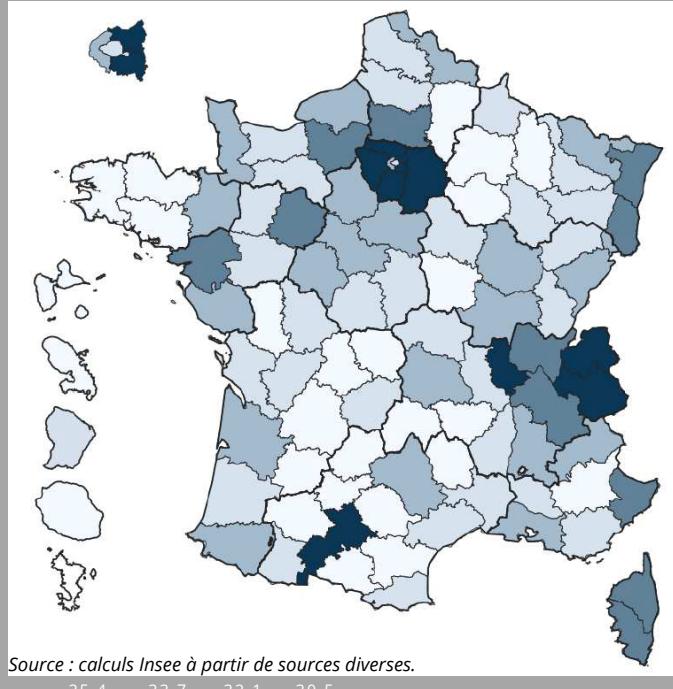
- 38 % recul des transactions par carte bancaire lors de la mise en place du confinement

+ 9 % hausse des transactions : stockage par anticipation de pénuries

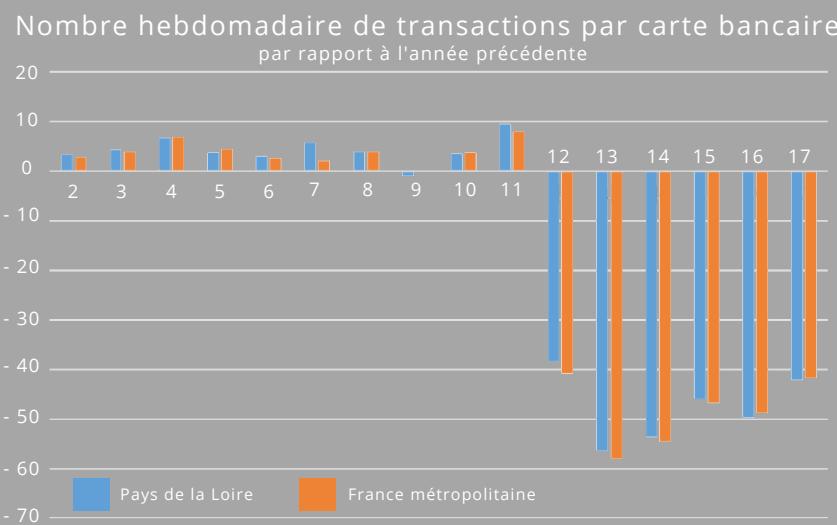
Dans les 5 semaines qui suivent le confinement, entre **- 40 %** et **- 50 %** de dépenses par rapport à 2019

(Encadré méthodologique 3)

ESTIMATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DÉPARTEMENTAL (EN %)



© IGN - Insee 2020





1 259 800
SALARIÉS
(HORS INTÉRIMAIRE)



716 200
EXERCENT DANS UN SECTEUR
FORTEMENT OU TRÈS
FORTEMENT IMPACTÉ PAR LE
RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE



SOIT
56,8 % DES SALARIÉS

LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE
CONCERNE ÉGALEMENT



107 500
PERSONNES NON-SALARIÉS
(sur 164 000, soit 65.5%)

(Encadré méthodologique 2)

EN PARTICULIER :

309 400 SALARIÉS

64 300 NON-SALARIÉS

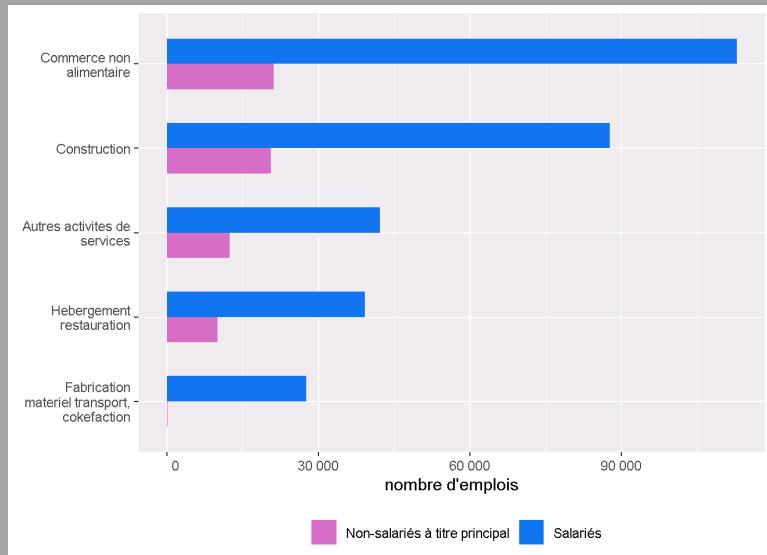
48 400 INTÉRIMAIRE

EXCERCENT DANS UN SECTEUR TRÈS
FORTEMENT IMPACTÉ

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR POUR LES PLUS IMPACTÉS

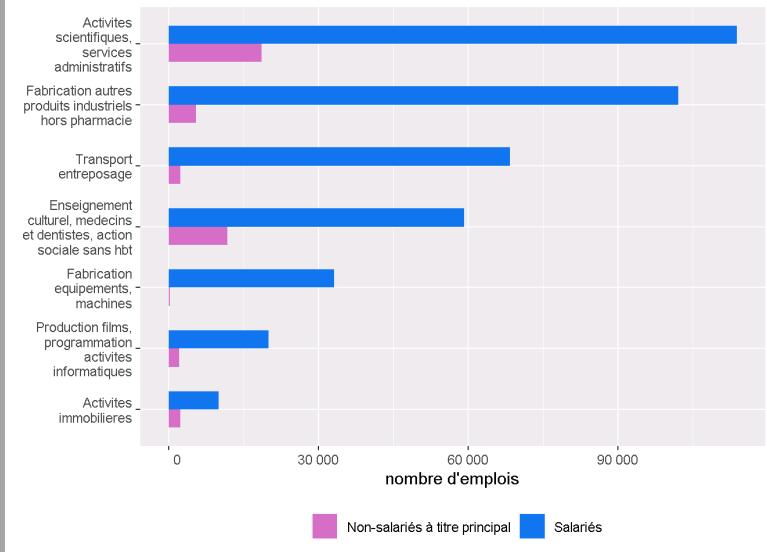
Nombre d'emplois occupés par secteur, dans les secteurs les plus impactés

SECTEURS TRÈS FORTEMENT IMPACTÉS



Lecture : dans les Pays de la Loire, 112 800 salariés et 21 200 non-salariés à titre principal travaillent dans le secteur du commerce non alimentaire, réparations d'automobile et de motocycles, secteur très fortement impacté, c'est-à-dire dont l'activité est réduite d'au moins deux tiers.

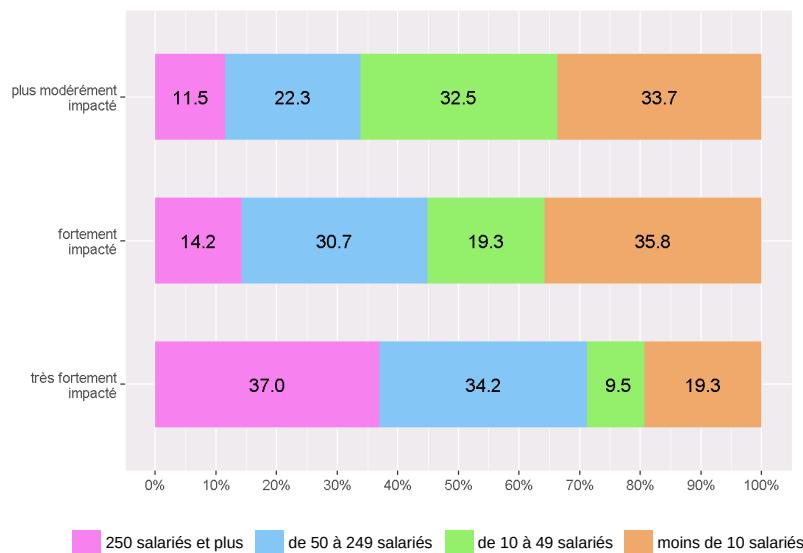
SECTEURS FORTEMENT IMPACTÉS



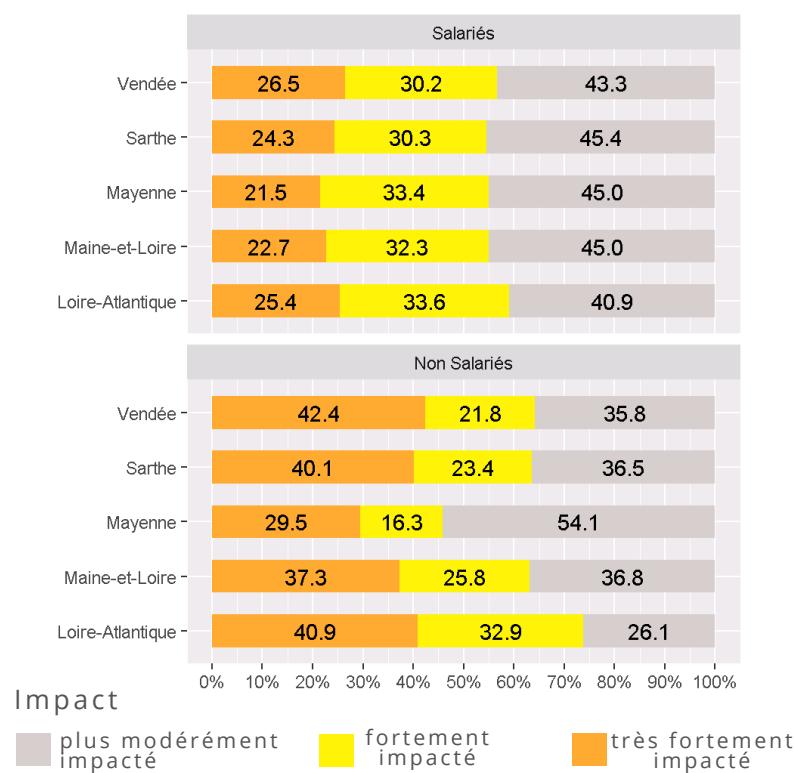
Source : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principal actifs au 31/12.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT

RÉPARTITION DES SALARIÉS EN FONCTION DU NIVEAU D'IMPACT SECTORIEL ET DE LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR NIVEAU D'IMPACT DES SECTEURS

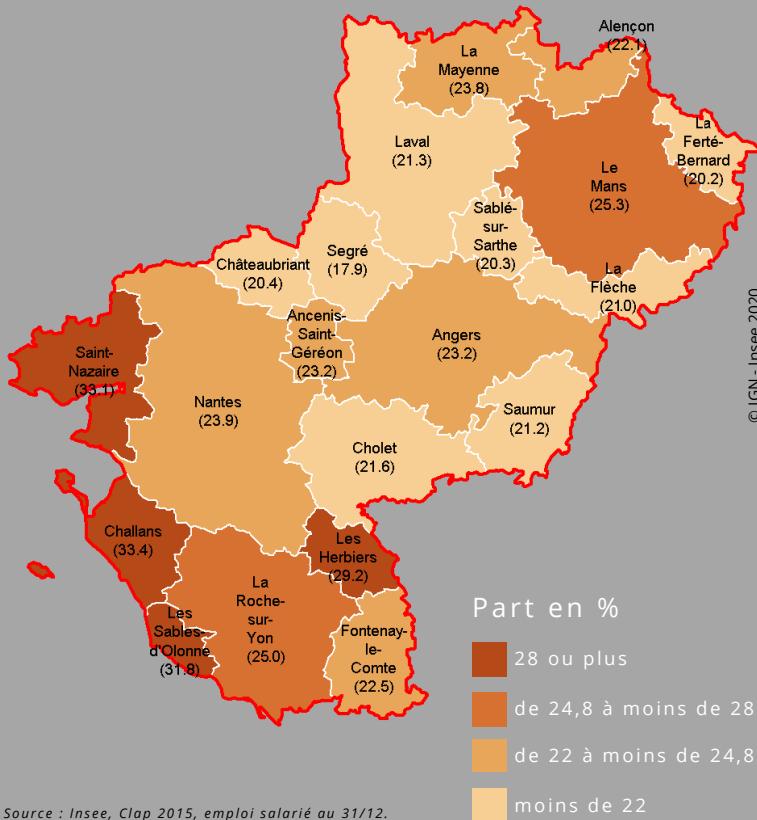


71 %

DES SALARIÉS TRÈS FORTEMENT IMPACTÉS TRAVAILLENT DANS UN ÉTABLISSEMENT DE MOINS DE 50 SALARIÉS

IMPACT AU NIVEAU ZONE D'EMPLOI

PART DE L'EMPLOI DES SECTEURS TRÈS FORTEMENT IMPACTÉS



Source : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12.

L'exposition des territoires est liée au poids de l'hébergement-restauration mais aussi de la construction et du commerce non alimentaire, secteurs très fortement impactés.

Méthodologies, sources, définitions

Encadré méthodologique 1

La méthode consiste à appliquer les évolutions sectorielles nationales à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales. Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi un choc très brutal contribue mécaniquement à générer un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale.

Cette estimation si éclairante soit-elle comporte des limites : elle ne peut être réalisée à un niveau sectoriel fin et masque donc les disparités entre les activités d'un même secteur, elle ne peut intégrer les différences de comportement des entreprises dans les territoires, elle ne peut tenir compte des variations de la demande des résidents qui s'adresse à l'économie présentielle dans les territoires.

Encadré méthodologique 2

Les secteurs économiques ont été classés selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national selon la note de conjoncture de l'Insee du 23 avril. Cette classification s'est appuyée sur les éléments fournis par l'analyse de la baisse d'activité au niveau national avec l'approche du PIB et la connaissance des fermetures réglementaires. L'étude a été réalisée sur les établissements et non les entreprises. On considère donc ici le secteur de chaque établissement (APET) et non celui de l'entreprise (APEN).

Secteurs dont l'activité est réduite d'au moins deux tiers (très fortement impactés) :

Fabrication matériel transport, cokéfaction :

C19: cokéfaction et raffinage

C29: Industrie automobile

C30: Fabrication d'autres matériels de transport

Construction :

F41: Construction de bâtiments

F42: Génie civil

F43: Travaux de construction spécialisés

Commerce non alimentaire :

G45: Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

G46: hors 46.2 et 46.3 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles hors commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (46.2) et commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac (46.3)

G47, hors 47.11 et 47.2 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles hors commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire (47.11) et commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (47.2)

Hébergement restauration :

I55: Hébergement

I56: Restauration

Autres activités de services :

N78, uniquement 78.2 : activités des agences de travail temporaire

R90: Activités créatives, artistiques et de spectacle

R91: Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

R92: Organisation de jeux de hasard et d'argent

R93: Activités sportives, récréatives et de loisirs

S94: Activités des organisations associatives

S95: Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

S96: Autres services personnels

T97: Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

T98: Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U99: Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Secteurs dont l'activité est réduite d'un tiers à moins de deux tiers (fortement impactés)

Fabrication équipements, machines :

C26: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

C27: Fabrication d'équipements électriques

C28: Fabrication de machines et équipements

Fabrication autres produits industriels hors pharmacie :

C13: Fabrication de textiles

C14: Industrie de l'habillement

C15: Industrie du cuir et de la chaussure

C16: Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

C17: Industrie du papier et du carton

C18: Imprimerie et reproduction d'enregistrements

C20: Industrie chimique

C22: Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

C23: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

C24: Métallurgie

C25: Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

C31: Fabrication de meubles

C32: Autres industries manufacturières

C33: Réparation et installation de machines et d'équipements

Transport entreposage :

H49: Transports terrestres et transport par conduites

H50: Transports par eau

H51: Transports aériens

H52: Entreposage et services auxiliaires des transports

H53: Activités de poste et de courrier

Production films, programmation activités informatiques :

J59: Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

J62: Programmation, conseil et autres activités informatiques

Activités immobilières :

L68: Activités immobilières

Activités scientifiques, services administratifs :

M69: Activités juridiques et comptables

M70: Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion

M71: Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques

M72: Recherche-développement scientifique

M73: Publicité et études de marché

M74: Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques

M75: Activités vétérinaires

N77: Activités de location et location-bail

N78, hors 78.2 : Activités liées à l'emploi hors agences de travail temporaire

N79: Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes

N80: Enquêtes et sécurité

N81: Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

N82: Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

Enseignement culturel, médecins et dentistes, action sociale sans hbt

85.5: Autres activités d'enseignement (disciplines sportives, activités de loisir, enseignement culturel, enseignement de la conduite,..)

86.2: Activités des médecins et des dentistes

Q88: Action sociale sans hébergement.

Les autres secteurs sont considérés comme plus modérément impactés

Les emplois salariés sont issus de Clap 2015, effectifs au 31 décembre. Les emplois non salariés sont issus de la base non-salariés 2015. On conserve les non-salariés à titre principal en activité au 31 décembre. Les effectifs d'emplois intérimaires sont issus des estimations d'emploi localisées au 4ème trimestre 2015.

Encadré méthodologique 3

Les données agrégées utilisées dans cette fiche proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises. Ces données ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, à l'inverse des données utilisées à l'échelle nationale, notamment dans l'estimation de la perte de consommation des ménages, les données départementales intègrent certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). Enfin, les transactions à distance (notamment celles sur internet) ne sont pas prises en compte.

Direction régionale de l'Insee Pays de la Loire
bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr



Mesurer pour comprendre

